



ENTRE LAC ET MONTAGNES

ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 28 JANVIER 2019 à 20 heures 30

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 DECEMBRE 2018.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 (délibération du quart)

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrit à la section d'Investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18)

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2019 et leur affectation est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Dépenses votées BP 2018 + DM	Ouverture 2019
20	27 000 €	6 750 €
204	70 000 €	17 500 €
21	93 000 €	23 250 €
23	5 428 345 €	1 243 756 €

BUDGET EAU

Chapitre	Dépenses votées BP 2018 + DM	Ouverture 2019
20	2 937 €	734 €
21	225 230	56 307 €
23	80 971 €	20 242

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Dépenses votées BP 2018 + DM	Ouverture 2019
20	5 000 €	1 250 €
21	13 519	3 379 €
23	330 000	82 500 €

BUDGET AUBERGE

Chapitre	Dépenses votées BP 2018 + DM	Ouverture 2019
21	65 164 €	16 291 €
23	5 000 €	1 250 €

BUDGET FORET

Chapitre	Dépenses votées BP 2018 + DM	Ouverture 2019
21	6 123 €	1 530 €

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée à Madame le Maire à exécuter le budget 2019 avant son vote dans les conditions prévues ci-dessus.

4) validation du certificat administratif pour dépenses imprévues BUDGET EAU :

Considérant la régularisation des crédits à effectuer sur le chapitre 011, madame le maire par certificat administratif a débloqué les crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues » comme suit :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
022/022 Dépenses imprévues	-3 878	6061	1 878
		6063	1 500
		6262	500

Le Conseil Municipal est appelé à valider le certificat administratif.

5) prise en charge ICNE 2016 BUDGET EAU :

Dans le cadre des opérations de dissolution du SMDEA intervenues en 2017, le Crédit Foncier de France appelle la Commune au versement direct des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) 2016.

Le Conseil Départemental sollicité par la Direction des Finances Publiques n'a pas souhaité prendre en charge les montants.

Aussi, il convient que la Commune se prononce sur l'opportunité de rembourser ces sommes auprès du Crédit Foncier.

Aussi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sans ambiguïtés sur la prise en charge et le paiement des ICNE 2016 sur la période du 5 août 2016 au 31 décembre 2016 auprès du crédit Foncier pour un montant de 455.77 € ;

Dans le cas contraire, le litige devra être réglé directement entre la Commune et le Conseil Départemental au risque qu'une procédure juridictionnelle soit engagée.

6) Prise en charge d'une participation de 50 % des frais de formation Premier Secours pour la population :

Pour faire suite à la réunion d'information de la population ayant eu lieu le 15 octobre 2018 concernant l'emplacement et l'utilisation du défibrillateur de la Commune, il a été convenu avec l'Union des Sapeurs-Pompiers 74 (USP74) de procéder à des formations aux Premiers secours pour les habitants de la Commune qui le souhaitent.

Aussi, la première session d'un groupe de 10 personnes aura lieu le 23 mars 2019.

Une autre session prévue à une date ultérieure est en cours de préparation.

Madame le Maire lors de la réunion de présentation a formulé la possibilité que la Commune prenne à sa charge une participation de 50 % des frais de formation des inscrits auprès USP74.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

7) Subvention 2019 Banque Alimentaire :

La Banque Alimentaire de Haute-Savoie assure chaque année la distribution de 2.5 millions de repas avec son réseau de partenaires associatifs et les CCAS (2/3 de l'aide alimentaire dans le département).

Comme chaque année, la Commune est sollicitée pour participer à ce mouvement de solidarité en contribuant à hauteur de 0.10 € / habitant.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition de subvention à inscrire au budget 2019 et à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

8) Subvention exceptionnelle budget Ecole 2019 pour classe de neige

Considérant la demande du 18 octobre 2018 formulée par la Directrice de l'Ecole au sujet de l'octroi d'une subvention exceptionnelle 2019 pour l'organisation de la classe de neige pour un montant de 2 647 €.

Pour rappel, la subvention octroyée en 2017 était de 1 920 €.

Cette classe de neige est organisée pour 74 enfants du CP au CM2 pendant 3 jours en avril 2019

Le Conseil Départemental accorde une aide financière jusqu'à 20 € par enfant quand l'organisation des classes de neige a lieu en Haute-Savoie, sous réserve que la Commune participe à la même hauteur.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition de subvention à inscrire au budget 2019 et à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

9) Régularisation emprise communale de la route du Moulin de Trèfle

Considérant le plan de bornage du terrain propriété (B146) de Madame PEGUET, il est nécessaire de régulariser l'emprise de la voie communale du Moulin de Trèfle au droit de cette propriété, ainsi que d'acter la servitude réelle et perpétuelle concernant la canalisation Eaux Usées réalisée sur cette propriété.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

10) Affaires diverses :

- Discussion sur le projet du devenir du bâtiment de la Salle Communale ;
- Discussion sur les propositions du Cabinet d'Urbanisme Nathalie MAZE sur le patrimoine vernaculaire dans le périmètre du bâti traditionnel du Chef-lieu.

ALEX, le 22 janvier 2019

Le Maire,

Catherine HAUETER



